



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 17 juin 2021

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Gaëlle BOBON-LE GAL, Jean Louis KERGARAVAT, Soazic AUCOUTURIER, Morgan CARIMALO, Carine HENRY, Joël EUZENAT, Eric BUHR, Serge PERRET, Julie CRUZ, Noyale LEFEBVRE, Trefin LEFEBVRE, Jean Michel LE ROCH, Nicole BRUNON, Anne LE LU.

ABSENT EXCUSE : Martine AUFFRET – Donne pouvoir à Christine TEFFO (jusqu'à 20H30)
Marc HAMONIC – Donne pouvoir à Maryvonne LE FORESTIER
Thierry LAMOURIC – Donne pouvoir à Jean Michel LE ROCH
Claude GUEGAN – Donne pouvoir à Morgan CARIMALO

Est nommée secrétaire de séance : Martine AUFFRET

Compte tenu du contexte sanitaire imposant une obligation de distanciation physique entre les participants, la réunion s'est déroulée dans la salle associative de la mairie, et sans présence du public.

Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2021

En l'absence d'observations, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC PREALABLES A L'INSALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLATIQUES

Depuis la séance du 25 mars dernier, les études préalables au déploiement des ombrières photovoltaïques se sont poursuivies. Monsieur AUBRY, Co-fondateur de la société SEE YOU Sun, porteur du projet, est alors venu présenter au Conseil les avant-projets étudiés sur la commune : 5 sites sont ainsi pressentis pour accueillir ces équipements ; au complexe sportif (terrain tennis + tribunes terrain B + parking nord de la salle) ; au boulodrome (couverture de l'ensemble des jeux extérieurs) ; sur une partie du parking de la maison des Associations ; à l'arrière des services techniques, et près de l'accès au restaurant scolaire. Dans le cadre de ces opérations, un préau sera également construit aux frais de la société dans la cour de l'école publique.

Pour la commune, ces implantations représentent une belle contribution au déploiement d'énergies renouvelables, mais permettent également de couvrir sans frais plusieurs sites où un tel intérêt a été identifié.

Le déploiement des ombrières pourrait être accompagné par l'installation d'une ou deux bornes de recharge des véhicules électriques.

Une partie de l'investissement réalisé sur la commune sera ouverte à un financement citoyen offrant des garanties de rémunérations intéressantes.

L'engagement de ces projets reste bien sûr soumis aux obtentions des permis de construire et aux conditions qui seront imposées par d'ENEDIS pour injecter l'énergie produite dans le réseau public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la poursuite de ces études et émet un avis favorable sur le choix des sites proposés, sous réserve néanmoins d'engager rapidement une franche concertation avec les potentiels riverains de certains projets, et de soumettre une simulation de l'intégration paysagère sur au moins 2 projets (boulodrome et parking du cimetière)

PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE DES SPORTS ET DE LA SALLE ANNEXE : APPROBATION DE LA PHASE APS

Les Architectes retenus pour travailler sur le dossier ont présenté aux élus un Avant-Projet Sommaire répondant aux objectifs fixés initialement par la Commune et aux contraintes du site, le mercredi 12 mai. Le même APS a été soumis aux associations utilisatrices de la salle le mercredi 16 juin.

Monsieur LE ROCH prend la parole pour exprimer son incompréhension et son désaccord sur le déclassement administratif de la salle qui deviendra essentiellement une salle sportive, excluant tout autre usage et accueil de public au-delà de 300 personnes. Madame LE FORESTIER précise qu'en cas de manifestation ponctuelle accueillant un nombre supérieur de personnes, une dérogation sera demandée ponctuellement à la Sous-Préfecture ; pratique courante sur ce genre d'équipements.

Monsieur LE ROCH poursuit en mettant en évidence les désagréments constatés sur la charpente par le bureau de contrôle qui a mené l'étude préalable aux prochains travaux. Considérant un précédent confortement de structure inadapté à la pose des panneaux photovoltaïques, il demande au Maire de fermer la salle et d'en interdire son utilisation vu la dangerosité qu'elle pourrait présenter.

Monsieur Le maire lui répond qu'une étude de charpente avait bien été menée avant les travaux de pose des panneaux photovoltaïques et qu'il en va de la responsabilité de ce bureau d'études de prescrire des travaux adaptés et que ce n'était alors pas à lui de les contester. Monsieur Le Maire a bien sûr entendu également les réserves récemment émises par le dernier contrôle ; mais, même si de nouveaux travaux devront être engagés dans le cadre de la rénovation à venir, aucune réserve n'a été émise sur la solidité de l'ouvrage existant et le danger qu'il présenterait à ce jour. Il ne prendra donc pas la décision de fermer la salle.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions, approuve l'Avant-Projet Sommaire tel qu'il a été présenté. En termes calendaires, les travaux pourraient se dérouler entre le printemps et l'automne 2022.

CONTRAT D'ASSOCIATION 2021 AVEC L'ECOLE SAINT JOSEPH

Le principe est de calculer, à partir des dépenses de fonctionnement, un « coût de revient » par élève de l'école publique, en distinguant les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire ; puis de verser à l'école privée un montant identique au prorata du nombre des enfants qui y sont scolarisés.

Le calcul du coût de revient d'un élève de l'école publique (*année 2020*) est de :

Classe maternelle : 1 091.97 €

Classe élémentaire : 375.92 €

Vu les effectifs scolarisés à l'école Saint Joseph (52 maternelles et 72 élémentaires) ; le montant du contrat d'association 2021 s'élève à 83 848.37 €.

PROJET DE CONSTRUCTION DE PAVILLONS LOCATIFS SOCIAUX RUE DU STADE

Ayant eu confirmation de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour financer le projet de construction de 5 pavillons locatifs rue du stade (3 T3 et 2 T2), Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer les différentes étapes de cette opération et de solliciter ainsi les agréments de l'Etat relatifs au locatif conventionné, les autres subventions (Pontivy Communauté, Département) permettant de contribuer au financement de l'opération ; ou encore les prêts locatifs à taux bonifiés à souscrire auprès de la banque des Territoires.

Un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera signé avec SOLIHA pour assister la commune dans ses démarches, organiser la procédure de recrutement des Architectes, puis ensuite lancer les appels travaux.

Jean Michel LE ROCH interroge alors Monsieur Le Maire sur sa politique de développement de l'offre de terrains à bâtir sur la commune. Monsieur Le Maire lui répond qu'il ne peut ignorer que le PLUi vient tout juste d'être approuvé, et que ce nouveau document d'urbanisme permet de proposer un certain nombre de terrains potentiellement urbanisables. Il précise que la commune est également entrée en négociation pour acquérir une parcelle qui permettrait de proposer un nouveau lotissement à court terme.

EMPRUNT 2021

Comme convenu lors de l'approbation du budget primitif, un emprunt de 250 000 € sera souscrit pour financer les travaux 2021 ; dont bien sûr ceux de la rue du stade. C'est la proposition de la Caisse d'Épargne qui a été jugée la mieux-disante avec un taux fixe de 0.94% sur 20 ans.

DENOMINATIONS DE RUES

Il convient de nommer la rue qui va être aménagée pour desservir les constructions de la société Ages et vie et les futurs pavillons locatifs.

Sous réserve de l'obtention d'un accord conforme des familles, Monsieur Le Maire propose le nom de « Allée Jean Dacquay » (4 participations au Tour de France cycliste).

Madame LE LU regrette qu'aucun autre choix ne soit proposé.

Monsieur Le Maire en prend acte et propose de reporter le choix à la prochaine séance. D'ici là il reste dans l'attente d'autres propositions émanant des élus.

La rue traversant le hameau du Château d'eau sera baptisée « Rue du Château d'eau »

TARIF DE REVENTES DE CAVEAUX DANS LE CIMETIRE COMMUNAL

A la suite de la procédure, puis d'une première tranche de travaux, de reprises de concessions échues ou abandonnées dans le cimetière, la commune est devenue propriétaire de 5 caveaux. Elle peut donc désormais les céder aux personnes qui la solliciteront

Pour ce faire, les tarifs suivants sont votés : (50% des tarifs courants de caveaux neufs)

Caveau 2 places (2 m²) => 500 €

Caveau 4 places (4 m²) => 800 €

Caveau 6 places (6m²) => 1 000 €

REVENTE DE MATERIAUX

Dans le cadre du chantier rue du stade, décision a été prise de conserver les matériaux déposés dans l'espoir de pouvoir les revendre. Ainsi, 90 ml de bordures « bleues » seront revendus à 8€ le ml ; et 230 ml de bordures « jaunes » à 9 € le ml. Les pavés seront eux revendus 5 € le m².

Madame BRUNON regrette que ces ventes n'aient pas été proposées en priorité aux Cléguérecois. Monsieur LE CRAVER et Madame AUFFRET estiment une telle initiative compliquée à mettre en œuvre et se félicitent d'avoir pu céder l'ensemble des matériaux en lots conséquents.

LANCEMENT D'UNE OPERATION DE « BUDGET PARTICIPATIF »

La Commission Sports/Association s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier la faisabilité et la mise en œuvre d'un projet de budget participatif. Xavier ROBIN résume l'essence de ce projet et informe que la commune attribuera un budget de 5000 € tous les deux ans pour financer le ou les projet(s) retenus. Julie CRUZ et Joël EUZENAT qui ont travaillé sur le dossier complètent les propos en précisant notamment que les projets pourront être présentés jusque fin octobre avant d'être examinés par une commission ad-hoc, puis soumis au vote des citoyens en fin d'année. L'opération est baptisée « ClicàKleg » (Collectif Local d'Initiatives Citoyennes).

REGULARISATION D'UNE VOIRIE A PORHORS

A la suite d'une transaction immobilière, il a été démontré que la voirie communale empiète assez sensiblement dans une parcelle privée, à l'angle de la rue de Pondi et de la rue St Molvan.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire de la parcelle concernée (Madame VALERE) afin de régulariser la situation ; elle va ainsi céder gratuitement à la commune 107 m² ; la commune prenant à sa charge les frais de géomètre et d'acte notarié.

PARTIE INFORMATIVE

- Travaux de voirie 2021 : le programme retenu, d'un montant de 150 000 € concernera des voies à Boduic ; Quelenesse ; Kercher ; Le Reste ; Trébérien ; Kermadeleine ; Pont Philippo. Des crédits supplémentaires seront par ailleurs déployés pour engager des travaux sur la rue du Lavoir
- Monsieur Le Maire informe de l'entrée en vigueur du nouveau PLUi. Celui-ci est consultable sur le site de Pontivy Communauté
- Les travaux de la rue du stade entrent dans leur dernière phase. Le tapis d'enrobés devrait être posé lors de la première quinzaine du mois de juillet
- Une collaboration a été engagée avec un assistant technique et plusieurs jeunes de la commune pour co-construire une aire de skate parc sur un ancien terrain de tennis.
- Services Techniques : Aurélien NORMAND a sollicité sa mutation vers la commune de Plémet. C'est François DEMONFORT qui le remplacera à compter du mois de septembre.
- Christine TEFFO dévoile le (copieux) programme des animations qui seront offertes au cours de l'été. Celui-ci débutera par la fête de la musique le 18 juin, et se poursuivra début juillet par la réalisation des collages urbains sur 15 façades.